

CONSEIL MUNICIPAL de VILLENEUVE DE LA RIVIERE

Séance du 7 juillet 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VILLENEUVE DE LA RIVIERE**

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, Maire de la commune.

✓ **PRESENTS :**

Mme HUGUES-Mme ORELLA-Mme VALENTINI-Mme RUIZ-Mme PUIG -M.PASCAL-M. ARCOUR-M. SANSON-M. PIQUES-M. ANNE-M. THORENT.

✓ **ABSENTS EXCUSES :**

Mme MARRASSE-M. ALSINA

✓ **ABSENTS :**

Mme SOUCI-M. FREIXE

Mme MARRASSE donne procuration à M. PASCAL

M. ALSINA donne procuration à M. THORENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme RUIZ est désignée comme secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

➤ La parole est donnée à M. THORENT pour la ventilation des subventions aux associations.

Demande de remise pour les 7 associations. Dossier mal compris par certaines associations en ce qui concerne le budget prévisionnel (chasse et APEV).

<u>Associations</u>	<u>Subventions en 2013</u>	<u>Demandes</u>	<u>Propositions 2014</u>
Anciens combattants	200 €	200 €	200 €
G.D.A.F	200 €	600 €	250 €
Dojo Catalan	200 €	600 €	200 €
A.S.V Foot	1400 €	1400 €	1400 €
Regards	600 €	1000 €	750 €
Culture Catalane	200 €	1000 €	200 €
Point de croix	200 €	300 €	250 €
V.I.A	300 €	300 €	300 €
A.P.E.V	250 €	250 €	300 €
Chasse	200 €	200 €	250 €
D.3.V	300 €	0 €	0 €
Entente de la Têt	200 €	0 €	0 €

Remarque : L'APEV et l'association de Chasse, ayant mal compris le dossier, n'ont noté que le maintien de la subvention 2013 sans rien demander d'autre. La commission propose donc d'augmenter de 50 € leur subvention.

M.PIQUES n'est pas d'accord avec la ventilation disparate et pense que cela va créer des polémiques. Il précise que seules les associations qui font quelque chose de différent doivent avoir une subvention différente. De ce fait, il s'abstiendra au moment du vote.

M. SANSON demande la somme prévue pour les associations.

M.THORENT répond que 4 500,00€ sont inscrits au budget primitif et précise qu'il reste 400,00€ sur cette enveloppe. le Conseil décidera d'allouer ultérieurement cette somme aux 2 associations qui se créent si elles demandent une subvention. En 2015, la commission demandera des dossiers avec des projets plus étoffés et la répartition se fera différemment.

M.PIQUES pense que « Regards » et l'école de foot ainsi que l'APEV méritent d'autres sommes que les autres, compte-tenu de leurs actions.

M.ARCOUR pense qu'il faut distinguer les associations qui peuvent s'autofinancer et celles qui ont un rôle éducatif des autres.

M.THORENT précise que certaines associations ne répondent pas présentes aux différentes manifestations.

M.ARCOUR souhaite qu'on aide le dynamisme de l'association et qu'on recommande l'honnêteté dans le suivi des projets, (nombre de séances effectives, manifestations réellement réalisées, projets aboutis, etc).

Mme PUIG demande si la Boule Villeneuvoise a demandé une subvention. Monsieur le maire répond que l'association est pour l'instant en sommeil.

Même question de Mme RUIZ pour le Fémina Club.

Aucune demande n'a été faite.

M.ANNE propose d'aider matériellement l'APEV qui organise des animations pour les enfants et qui a une subvention de 250 €.

M.THORENT rappelle que l'APEV dispose d'un local et que la mairie apporte aussi une aide logistique.

M.le Maire demande s'il y a des modifications à apporter à cette ventilation et propose de voter :

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la réparation des subventions aux associations

Pour : 12 - Contre : 1 M. PIQUES - Abstention : 0

➤ Questions diverses

Devis demandé pour le boulodrome à l'entreprise T.A.S qui travaille sur le lotissement « Le Carignan » : 5500 € T.T.C pour les travaux sans fourniture.

Devis demandé pour le matériel à l'entreprise Colas 3000 € T.T.C et 3400 € T.T.C avec Géotextile.

Un autre devis a été demandé à l'entreprise Fabre Frères.

Le devis T.A.S est jugé trop cher.

➤ Etat sanitaire des platanes de la place

Les arbres sont sains mais ont déjà souffert des travaux. L'expertise ne se prononce pas sur le devenir des platanes en cas de travaux supplémentaires, notamment en cas de décaissement. Un nouveau contrôle sera effectué en février 2017.

M. le Maire précise que l'entreprise SECAU (architecte) ne s'engagera pas à faire les travaux en cas de maintien des arbres. Quelque soit le revêtement choisi, la présence des arbres risque de le mettre à mal.

Mrs ANNE et THORENT demandent si le projet peut être mené par une autre entreprise. Discussion autour de la rémunération.

M. ANNE demande si un service de l'Agglo ne peut pas aider sur ce projet : M. le Maire se renseignera.

M. le Maire souhaite faire une nouvelle concertation avec les riverains pour leur donner les résultats de l'expertise et voir ce que l'on fait des platanes. Explications données sur le revêtement en béton matricé et non plus en pierres.

➤ **Sectorisation du collège de Millas**

M. THORENT demande si on peut prendre une délibération du Conseil Municipal dans ce sens. M. XANCHO propose une Déclaration d'Intention à mettre à l'ordre du prochain Conseil.

Mme ORELLA précise que l'idée d'un article lui paraît bonne pour interpeller certains parents.

M. THORENT souhaite qu'on interpelle le Conseiller Général.
Ce sera fait (copie de la lettre + appel téléphonique).
Lecture de la proposition d'article pour le journal.

M. SANSON suggère de donner les infos à la correspondante locale.

✳ Information donné sur l'I.T.T du Policier Municipal à la demande de M. PIQUES.
M. le Maire demande si, en l'absence de M. VILA, un élu peut porter le drapeau de la commune → Réponse attendue pour le 13 juillet.

Séance levée à 21h35.